

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 10 août 2015 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Paul André Ricard

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

15-08-10-3886 **Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 10 août 2015 à 19 h 02.

Adopté

Séance ordinaire du lundi 10 août 2015, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de juillet 2015 :
 - Service des incendies;
 - Traitement des eaux;
 - Travaux publics et infrastructures;
 - Inspection municipale.
 - 2. Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2015;
 - 3. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2015;
 - 4. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 juillet 2015;
- D) Période d'information du maire;
 - ;
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autorisation - Octroi du contrat pour la fourniture d'une chenillette à trottoir usagée et d'un épandeur à sel et sable neuf et son financement par GE Capital;
- 20.2 Autorisation - Bail avec 8191352 CANADA INC. (Marc Lacroix) ;
- 20.3 Autorisation – Bail avec Boulangerie Grant's;
- 20.4 Contribution financière de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent relative à l'entente d'utilisation d'un stationnement;
- 20.5 Cession d'une partie du lot 3 229 979 à Francine Manseau, du 1, rue Des Anciens Combattants;
- 20.6 Offre d'achat d'une partie de l'immeuble du 72, Dalhousie par Plombco inc.;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Abrogation de la résolution no. 15-07-06-3872 : Demande de contribution financière - Société Agricole de Huntingdon pour la Foire 2015;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Dérogation mineure autorisant l'application de marges de recul de zéro (0) mètre pour l'immeuble industriel situé au 72, Dalhousie ;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 ;

60. –VARIA

- 60.1 Demande de mesures disciplinaires à l'endroit de madame Florence Bérard;
- 60.2 Autoriser Recyc Québec à fournir les données des matières recyclables à la MRC du Haut-Saint-Laurent;

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1 -:

Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-08-10-3887 Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 10 août 2015 tel que présenté et avec dispense de lecture, en y apportant la modification suivante, à savoir :

Le sujet suivant est reporté à une séance ultérieure :

20.6 - Offre d'achat d'une partie de l'immeuble du 72, Dalhousie par Plombco inc.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de juillet 2015

Les rapports des directeurs pour le mois de juillet 2015 du traitement des eaux, des travaux publics, de l'inspection municipale et de la sécurité incendie sont déposés au greffe.

Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2015

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 juillet 2015.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2015

Comptes à payer –Juillet 2015

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2015.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 31 juillet 2015

Dépenses d'investissement – Juillet 2015

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de juillet 2015.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

- La Corporation de développement économique de la Ville a reçu une confirmation du MAMOT qu'une subvention de 91 398 \$ lui sera versée pour poursuivre les interventions de redynamisation des activités industrielles dans la Ville.
- La Ville a reçu de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka une contestation de facture relative à un service d'entraide fourni par son service d'incendie. Celle-ci ne sera pas remboursée puisque le service a été rendu et facturé selon la loi.
- L'Union des producteurs agricoles demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent que soit tenue une rencontre de travail pour traiter du dossier de la taxation foncière, et ce, depuis février 2015. Une rencontre est planifiée pour le 15 septembre et les élus et directeurs municipaux y sont conviés.
- Le ministère de la Sécurité publique a mis sur pied un programme d'aide financière pour les pompiers. La formation de nos pompiers volontaires sera remboursée à 100%.

Période de questions du public

Les principales questions se résument comme suit :

M. Alfred Dupuis : *Il réitère sa suggestion à l'effet que la limite de vitesse sur la rue West soit réduite de 50km à 30km, car les automobilistes ne respectent pas la limite de 50 km. Il mentionne que le panneau de signalisation de vitesse sur cette rue est obstrué par les branches. Le maire mentionne que le dossier a été discuté avec la Sûreté du Québec afin d'augmenter la présence policière.*

M. Dupuis *demande si les morceaux de ciment d'un banc de parc brisé seront récupérés pour faire un autre banc. Le maire lui répond que les employés des Travaux publics s'en occupent.*

Il informe le conseil que le puisard de l'eau pluviale qui est situé près de sa résidence de la rue West est installé sur le terrain dans l'emprise de rue. Celui-ci est régulièrement bloqué par la boue. Il montre des photos du puisard aux membres du conseil.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Séance ordinaire du 6 juillet 2015

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 juillet 2015 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

15-08-10-3888

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 juillet 2015 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Octroi du contrat pour la fourniture d'une chenillette à trottoir usagée et d'un épandeur à sel et sable neuf et son financement par GE Capital

Considérant que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation (Projet TP-01-2015) auprès de quatre (4) soumissionnaires pour la fourniture d'une chenillette à trottoir usagée et d'un épandeur à sel et sable neuf;

Considérant l'ouverture publique des soumissions le 6 août 2015 et qu'une (1) seule soumission a été reçue, laquelle est conforme et se lit comme suit :

Soumissionnaire	Montant du contrat (incluant les taxes)
Équipement Plannord Ltée	97 728,75 \$

Considérant qu'il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire, le montant a été négocié avec l'adjudicataire pour un montant réduit à 80 000\$, plus les taxes applicables;

15-08-10-3889

Abrogée par la
résolution no.
15-09-08-3915

Il est proposé par monsieur Howard Welburn

Appuyé par madame Marielle Duhème

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal octroi le contrat pour la fourniture d'une chenillette à trottoir usagée et d'un épandeur à sel et sable neuf à l'entreprise Équipements Plannord Ltée, pour un montant de 80 000 \$ plus les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat pour la fourniture d'une chenillette à trottoir usagée et d'un épandeur à sel et sable neuf (Projet TP-01-2015).

Que le maire André Brunette et la trésorière Johanne Hébert soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de crédit-bail avec GE Capital pour le financement de la chenillette à trottoir usagée et d'un épandeur à sel et sable neuf (Projet TP-01-2015) d'une durée de 5 ans.

Adopté

Bail avec 8191352 CANADA INC. (Marc Lacroix)

Considérant que la compagnie 8191352 CANADA INC., représentée par son administrateur, monsieur Marc Lacroix, désire louer un espace locatif d'une superficie approximative de 1 241 pieds carrés dans l'immeuble commercial situé au 72 rue Dalhousie, Huntingdon;

Considérant que la compagnie 7181388 CANADA INC était locataire de cet espace et autorisait monsieur Lacroix à occuper ce local depuis 2012 ;

15-08-10-3890

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un bail avec 8191352 CANADA INC., représentée par son administrateur, Monsieur Marc Lacroix, pour la location d'un espace d'une superficie approximative de 1 241 pieds carrés, au complexe commercial du 72, de la rue Dalhousie à Huntingdon, suivant les conditions inscrites au bail.

Adopté

Bail avec Boulangerie Grant's

Considérant que la compagnie Boulangerie Grant's, représentée par son administrateur, monsieur Richard Grant, désire louer un espace d'entreposage d'une superficie approximative de 1 555 pieds carrés dans l'immeuble commercial situé au 4 rue Lorne, Huntingdon;

Considérant qu'il s'agit d'une location temporaire d'une durée approximative de 3 mois;

15-08-10-3891

Il est proposé par monsieur Howard Welburn

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un bail avec Boulangerie Grant's suivant les conditions inscrites au bail.

Adopté

Contribution financière de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent relative à l'entente d'utilisation d'un stationnement

Considérant l'entente relative à l'aménagement et l'entretien d'un stationnement sur la rue Prince avec la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent;

Considérant que la Caisse Desjardins propose de verser à la Ville de Huntingdon une contribution financière unique de 20 000 \$ en contrepartie de l'usage et l'entretien de 10 cases de stationnement;

15-08-10-3892

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

La conseillère Madame Marielle Duhème vote contre considérant que l'entente initiale prévoyait que les frais d'aménagement du stationnement seraient à la charge de la Caisse Desjardins et les coûts

de démolition et d'expropriation seraient à la charge de la Ville, ce dont la Ville s'est acquittée.

Par conséquent, il est résolu à la majorité :

Que le conseil accepte la contribution de 20 000 \$ pour l'aménagement du stationnement sur la rue Prince sans toutefois réserver 10 cases de stationnement à l'usage spécifique de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

Cession d'une partie du lot 3 229 979 (rue Des Anciens-Combattants) à Francine Manseau

Considérant que madame Francine Manseau, nouvellement propriétaire du lot 3 229 353 situé au 1, rue Des Anciens-Combattants désire regrouper son lot actuel avec une partie de la rue projetée Perreault contiguë à sa propriété lequel est désigné comme étant le lot 3 229 979;

Considérant qu'à cet effet, la Ville a reçu, de madame Francine Manseau, une offre pour l'acquisition d'une superficie d'environ 580m² du lot numéro 3 229 979 lequel a une superficie totale de 1 708.6m²;

Considérant que madame Manseau propose de verser un dollar (1 \$) à la Ville et de prendre à sa charge tous les frais de lotissement;

Considérant que la Ville n'entend pas prolonger la rue Perreault qui s'étend de la rue Brisebois à la rue Pilon;

15-08-10-3893

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal refuse l'offre d'achat de madame Francine Manseau et qu'une contre-offre lui soit présentée.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Abrogation de la résolution no. 15-07-06-3872 : Demande de contribution financière - Société Agricole de Huntingdon pour la Foire 2015

Considérant que selon la résolution no. 15-04-07-3786 adoptée par le conseil à la séance ordinaire du 7 avril 2015, une contribution financière d'un montant de 1 500\$ a été octroyée à la Société d'Agriculture de Huntingdon pour sa foire annuelle de 2015;

15-08-10-3894

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que les membres du conseil abrogent la résolution 15-07-06-3872 adoptée à la séance ordinaire du 6 juillet 2015, autorisant de nouveau l'octroi d'une contribution financière pour les mêmes activités de la Foire annuelle 2015.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Demande de dérogation mineure au 72, Dalhousie

Considérant le projet de subdiviser en propriété divise le bâtiment industriel du 72, Dalhousie connu sous les numéros de lots : 4 664 568, 4 664 569, 4 664 570, 4 664 571, 4 664 572, 4 664 573, 4 664 574, 4 664 575, 4 664 576;

Considérant la nécessité d'appliquer des marges de recul de zéro (0) mètre, afin de rendre possible la subdivision du bâtiment en propriété divise ;

Considérant qu'à cet effet, une dérogation mineure au règlement de lotissement est requise ;

15-08-10-3895

Il est proposé par monsieur Howard Welburn

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement relative à l'immeuble du 72, rue Dalhousie.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

60. VARIA

Demande de mesures disciplinaires à l'endroit de madame Florence Bérard

Considérant que le 10 juin 2015, lors de la séance du Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent, madame Florence Bérard qui assistait à la réunion a tenu des propos injurieux et dénigrant sur un réseau social, en l'occurrence Facebook, à partir de son téléphone portable, à l'endroit de certains maires et de certains membres du public;

Considérant que les délibérations des maires au moment de la diffusion concernaient la suspension de François Landreville;

Considérant que madame Bérard, s'est permis de tenir publiquement des propos dévalorisant certains maires en les traitant de «Bandes de caves» et certains membres du public «d'encore plus caves»;

Considérant les propos tenus à l'effet qu'elle «a honte de travailler à HUNTINGDON» alors qu'elle occupe le poste de directrice du CLD du Haut-Saint-Laurent;

Considérant que les propos tenus sur Facebook, permettant à plusieurs personnes d'y avoir accès, constituent une faute grave et traduisent un manquement à son devoir de réserve du fonctionnaire justifiant des mesures disciplinaires.

15-08-10-3896

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon demande que des mesures disciplinaires soient prises à l'endroit de Florence Bérard en raison des propos outranciers et diffamatoires tenus à l'encontre de certains maires et de certains membres du public;

Et qu'une évaluation soit faite sur ses motivations à travailler en collaboration et pour le bénéfice de toutes les municipalités de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

Autoriser Recyc-Québec à fournir les données des matières recyclables à la MRC du Haut-Saint-Laurent

Considérant que la Ville déclare auprès de Recyc-Québec les données relatives à la collecte des matières recyclables;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-Laurent a besoin de certaines données dans le but de mettre à jour son Plan de gestion des matières résiduelles;

15-08-10-3897

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise Recyc-Québec à communiquer à la MRC du Haut-Saint-Laurent les données relatives à la collecte des matières recyclables de la Ville de Huntingdon.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

Mme Marielle Duhème: La prochaine rencontre avec le comité Les Habitations des Tisserandes aura lieu à la fin d'août ou au début de septembre. Elle remercie la maire pour sa présence au Festival équestre de Godmanchester. L'activité fut un franc succès. L'Association équestre Sud-Ouest voudrait, pour l'année prochaine, faire une parade dans la Ville de Huntingdon pour promouvoir le festival.

Le maire va faire parvenir une lettre de félicitations aux organisateurs du Festival.

M. Rémi Robidoux : La prochaine rencontre du comité de la Régie Intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon aura lieu le 3^e mercredi d'août.

Monsieur Florent Ricard : Des citoyens lui ont fait des commentaires positifs à l'effet que la Foire de Huntingdon était une belle réussite.

M. André Brunette : La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le mardi 8 septembre prochain.

La Foire de Huntingdon fut un grand succès. Les organisateurs ont travaillé durant 1½ an pour amener des manèges sur le site. C'est la première année qu'il voit autant de visiteurs sur le site.

Une séance extraordinaire sera tenue au mois d'août concernant la vente d'une partie d'un immeuble industriel à l'entreprise Plombco.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

15-08-10-3898

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 48

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière